EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

VOEU DEMANDANT LE MAINTIEN DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE THIERS

La démarche conjointe engagée par le Ministère du Travail et le Ministère de la Justice envisage la suppression ou la modification de certains Conseils de Prud'hommes.

Dès lors, le projet de suppression vise les conseils de prud'hommes traitant moins de 300 affaires nouvelles par an hors référé.

Ainsi, le nombre des élus prud'homaux dans les conseils de rattachement augmentera pour maintenir un niveau d'activité constant par conseiller.

Dans ce contexte, le journal officiel du 22 novembre 2007 a publié un avis relatif à la situation des conseils de prud'hommes concernés par cette démarche, établi dans le ressort de chaque cour d'appel.

S'agissant du ressort de la Cour d'Appel de RIOM, le projet comporte la suppression du Conseil de Prud'hommes de THIERS avec l'extension du ressort du Conseil de Prud'hommes de CLERMONT-FERRAND et la redistribution de l'effectif entre les diverses activités de la juridiction.

Le Préfet est appelé à consulter les collectivités territoriales concernées par le projet, ainsi que les organisations professionnelles, syndicales et les chambres consulaires, puis à transmettre les contributions recueillies au Ministère du Travail accompagnées de ses observations et avis.

Dans la mesure où la suppression de cette juridiction de proximité et son transfert à Clermont-Ferrand porterait préjudice aux salariés concernés dans le ressort actuel de ce tribunal, je vous propose d'émettre un avis défavorable à ce projet et à demander son maintien à THIERS.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mars 2008

Le Maire,

Serge GODARD